

De : L'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament

Voir les organisations signataires p2 et 3

Voir les personnalités signataires p3

A l'Attention de :
M. Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 avenue de Varenne
75007 Paris

Mme Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé
Ministère des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Référence : PLFSS2020/Sénat/Transparence

Objet : Mise en œuvre de la transparence dans les politiques du médicament et de la résolution sur la transparence adoptée par la France à l'Assemblée Mondiale de la Santé

Paris, le 5 novembre 2010

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre,

A l'Assemblée nationale, le gouvernement s'est opposé à des amendements visant à concrétiser un engagement pris par la France auprès de l'Assemblée Mondiale de la Santé : assurer la transparence sur les prix des médicaments et des produits de santé.

Ces amendements demandent la collecte, la mise en relation et la publication d'informations indispensables : les prix, y compris les volumes, les marges des intermédiaires, les contributions financières à la recherche et au développement, dont les financements publics, tout comme les informations sur les brevets, sur les alternatives génériques, y compris hors Union Européenne, sur l'origine de la matière première et des principes actifs. Ces informations sont essentielles pour négocier les prix et identifier les produits que notre système de santé paie deux fois, une première fois à travers les contributions publiques en R&D, puis par les remboursements de l'Assurance maladie.

L'avis défavorable du gouvernement à ces amendements est incompréhensible et n'est pas tenable politiquement :

* Il revient à défendre l'opacité et à vous opposer à une exigence démocratique forte.

* C'est le reniement d'un engagement français pris devant l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

* La transparence a été défendue par un large front transpartisan (les Républicains, les socialistes et apparentés, le groupe communiste et la France insoumise). Là où des mesures importantes comme le congé pour les aidants ont su faire l'unanimité, le gouvernement a brisé ce consensus sur un sujet tout aussi essentiel.

* Alors que les personnels des urgences et des hôpitaux se mobilisent contre les effets de 20 ans de politique d'austérité, alors que sont annoncées des restrictions à l'accès aux soins des étrangers, alors qu'une réforme des retraites qui va conduire à de nouveaux sacrifices inquiète, comment peut-on encore entretenir l'opacité sur les pratiques de l'industrie pharmaceutique ?

* A titre d'exemple, depuis 10 ans, le laboratoire Sanofi, dont l'État est déjà un grand financeur à travers les remboursements de l'Assurance maladie (561 millions d'euros en 2017), reçoit annuellement 150 millions d'euros de soutien public à la recherche. Cela représente le double de ce que le gouvernement a consenti en juin dernier aux services d'urgences après une grève de plusieurs mois. Dans la même période, Sanofi a supprimé 2814 postes de chercheurs, breveté des molécules découvertes grâce au soutien public, prolongé indûment des brevets existant depuis longtemps si bien que les monopoles illégitimement acquis lui donnent la possibilité de fixer des prix exorbitants. Comment pensez-vous expliquer à nos concitoyen-nes, et notamment aux personnels soignants qui manifesteront le 14 novembre, que 150 millions d'euros annuels de soutien à la recherche sont utilisés pour licencier des chercheurs, que ce fait a été documenté par les associations et non les services de l'État, et que vous refusez de faire la lumière de façon générale sur ces pratiques ?

* En plein procès du Médiateur, et alors même que la laboratoire Servier réclame à l'État un remboursement de 30 % des indemnités versées aux victimes, s'opposer à la transparence sur les politiques du médicament en invoquant, comme l'a fait le rapporteur en séance, le secret des affaires, semble apporter la preuve que le gouvernement et la majorité parlementaire privilégient les intérêts privés sur l'intérêt public.

Pour toutes ces raisons, le refus du gouvernement de vouloir concrétiser un engagement international qui vise à la transparence est incompréhensible. C'est la raison pour laquelle nous vous appelons à soutenir les amendements sur la transparence au Sénat.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Organisations signataires :



Personnalités signataires :

1. Alfred Spira, épidémiologiste, Membre de l'Académie nationale de médecine
2. Anne Gervais, hépatologue, Hôpital Bichat, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)
3. Arthur Vuattoux, sociologue, Université Paris 13
4. Aude Lalande, bibliothécaire, membre de la revue Vacarme
5. Bertrand Burgalat, compositeur
6. Caroline Mécary, avocate
7. Christian Andreo, militant associatif
8. Christophe Le Tallec, vice-président Inter-Urgence / Délégué Régional Pays-de-la-Loire
9. Christophe Prudhomme, urgentiste, Hôpital Avicenne, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), Porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France, Membre du Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie
10. Didier Fassin, institute for Advanced Study, Princeton, Chaire annuelle de santé publique, Collège de France
11. Édouard Louis, écrivain
12. Eric Fassin, sociologue, Université Paris 8
13. Fanny Chabrol, anthropologue, Institut de recherche pour le développement (IRD)
14. Françoise Sivignon, médecin, ancienne présidente de Médecins du Monde
15. Fred Bladou, activiste sida, administrateur de Gaïa
16. Gwen Fauchois, activiste et blogueuse
17. Hugues Charbonneau, producteur de films
18. Isabelle Saint-Saens, militante associative
19. Jean-Luc Romero, conseiller régional d'île de France
20. Jérôme Martin, co-fondateur, OTMeds
21. Louis-Georges Tin, fondateur de l'IDAHO
22. Manon Ress, Union for Affordable Cancer Treatment (UACT)
23. Marcela Fogaça Vieira, juriste spécialisée en propriété intellectuelle et chercheuse sur les politiques du médicament
24. Marine Martin, présidente de l'APESAC
25. Mathilde Larrere, historienne, UPEM
26. Matthieu Lafaurie, médecin infectiologue, Hôpital Saint-Louis, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)
27. Maurice Cassier, sociologue, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
28. Morgane Ahmar, militante associative
29. Océan, réalisateur et comédien
30. Pauline Londeix, co-fondatrice, OTMeds
31. Quentin Ravelli, chercheur, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
32. Rémi Grellety, producteur de films
33. Stéphane Besançon, directeur général, ONG Santé Diabète
34. Thierry Baubet, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Université Paris 13, Hôpital Avicenne, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)
35. Thomas Piketty, économiste, École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et Ecole d'économie de Paris (PSE)
36. Valéry Ridde, chercheur en santé publique, Institut de recherche pour le développement (IRD)

Organisations signataires :

1. Act Up-Basel
2. Act Up-Paris
3. Anticor
4. APESAC (Association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anti-convulsivant)
5. AVEC (Association d'Aide aux Victimes d'Endoxan Cyclophosphamide)
6. CGT Sanofi
7. Collectif anti-Sanofric
8. Collectif les irrécupérables
9. Diabète et méchant
10. Elus locaux contre le sida (ELCS)
11. France MCS (Collectif associatif du Syndrome d'Hypersensibilité Chimique Multiple)
12. Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament (OTMeds)
13. ONG Santé diabète
14. R.E.S.I.S.T. (Réseau d'Entraide Soutien et Information sur la Stérilisation Tubaire)
15. SUD Chimie Montpellier
16. UAEM-France (Universities Allied for Essential Medicine)
17. U.P.G.C.S (Union pour la Prévention et la Gestion des Crises Sanitaires)
18. Vacarme (revue)